



TRAVAIL PAR FORTES CHALEURS

(Hydratation et port du masque)

Un petit rappel sur les mesures de prévention que doit mettre en place l'employeur et les bons gestes à adopter par les agents lors de travail par fortes chaleurs :

Vérifier quotidiennement les conditions météorologiques et les bulletins d'alerte.

Limiter le travail trop physique sinon faire réaliser ces tâches tôt le matin (modification des heures de travail) et fournir des aides à la manutention. Aménager les locaux (ventilation, climatisation...). Concertation avec les représentants du personnel (CHSCT).

Vigilance renforcée face à certains types de travaux (interventions sur les toits, BTP...)

Evaluer le risque et le noter dans le document unique.

Organiser une rotation des tâches, et augmenter le nombre de pauses.

Mettre à disposition de l'eau fraîche aux agents (3 litres par agent et par jour)



Porter des vêtements de couleur clair, amples, protéger les yeux avec des lunettes de protection teintées

Surveillance mutuelle, éviter le travail isolé

Ne pas boire d'alcool, pas de repas copieux mais manger un peu plus salé

Et surtout s'hydrater toutes les 20 minutes (pas de boissons riches en caféine).



En période de Covid-19, avec un masque sur le visage, prendre un verre ou plusieurs grandes gorgées d'eau toutes les 20 minutes n'est pas si simple. La première précaution à prendre est de se laver les mains au savon (ou gel hydroalcoolique sur des mains propres) avant de boire. Ne pas faire glisser le masque sur le cou ni le remonter sur le front. Il faut le décrocher d'un côté en ne touchant que l'élastique, le laisser pendre (sur une oreille) pendant que l'on boit, puis le repositionner délicatement. Afin que le port du masque ne soit plus nécessaire, il est important d'organiser le chantier de manière à ce que la distanciation physique entre les travailleurs soit respectée (au moins un mètre en évitant le travail face à face). D'autant que l'utilisation du masque dans un contexte de canicule peut être perçue comme pénible par les agents.



**ATTENTION
AU COUP DE CHALEUR**

C'est une urgence vitale. C'est l'élévation brutale de la température corporelle (+ de 40.5°C), sans possibilité pour l'organisme de maîtriser cette augmentation. Pour les agents, il est important de savoir reconnaître les signes d'alerte qui sont : une grande faiblesse ou fatigue, des vertiges, crampes musculaires, nausées, vomissements, une anomalie du comportement, une soif intense... Il faut réagir rapidement en mettant la victime dans un endroit plus frais, lui enlever ses vêtements, et la rafraîchir par tous les moyens possibles (linges humides et ventilateur). Si la victime est consciente et ne vomit pas, lui donner à boire par petites gorgées. Appeler les secours c'est une vraie **situation d'urgence**.

Info inrs : <http://www.inrs.fr/publications/essentiels/infographie-coup-de-chaaleur-au-travail.html>